

AUTOMOBILE : PSA condamné pour harcèlement moral et "mise au placard"

Le constructeur automobile [GROUPE PSA](#) / T : 01.40.66.55.11 (désormais Stellantis) a été condamné à indemniser l'un de ses anciens salariés passé par les sites de Sochaux/25, Mulhouse/68 et Trémery/57. Montant de l'indemnisation : 90 K€ pour les motifs de harcèlement moral, et un licenciement abusif ayant impacté la santé physique et psychologique du salarié. <https://www.stellantis.com/fr>